

AVIS

Réf. : AT.18.88.AV

Date d'approbation : 26/10/2018

Programme communal de développement rural de MALMEDY

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Malmedy
- *Auteur de projet :* Fondation rurale de Wallonie
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 13/07/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (+ 2 mois de suspension des délais de consultation en juillet et août)
- *Audition :* 21/09/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Aménagement des entrées de village
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 21/06/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Malmedy, située dans la Province de Liège, dans le Haut plateau des Fagnes et dans le Haut Plateau déprimé de l'Amblève et de ses affluents, est composée d'une vingtaine de villages et est la fusion en 1976 de trois anciennes communes (Malmedy, Bévercé et Bellevaux-Ligneuville).

Au 1^{er} janvier 2015, elle comptait 12404 habitants pour une superficie totale avoisinant les 10000 ha. Plus de 45% du territoire est voué à la forêt. La fonction agricole est également importante (35 %).

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de MALMEDY.

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que le fond. Il souligne notamment la qualité des synthèses en fin de chaque chapitre qui facilitent la lecture du dossier. La cartographie est également de qualité et permet pour certains sujets de bien appréhender le territoire de Malmedy par rapport aux communes voisines.

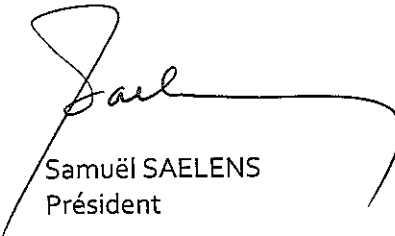
Le Pôle estime que le diagnostic est complet et bien réalisé. Il regrette toutefois que certaines spécificités de la biodiversité locale n'aient pas fait l'objet d'une analyse plus approfondie, dont notamment le développement des bryophytes et de la maladie des batraciens.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de très bonne qualité. Le Pôle apprécie l'effort fourni pour tenter de sensibiliser la population au processus, dont par exemple les deux consultations villageoises et l'utilisation des scénarii. Il en résulte une bonne participation de la population qui fut constante et importante pendant toute la durée du processus. Ce dernier se caractérise aussi par un bon partage des valeurs des participants et a contribué à une amélioration de la cohésion sociale.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Malmedy et au processus participatif. La stratégie qui en découle est globale et cohérente.

Concernant la partie IV, le Pôle souligne la bonne cohérence des fiches-projets. Il relève aussi le caractère très fourni du lot 0 en projets intéressants et cohérents avec la stratégie, ce qui démontre un certain dynamisme tout au long de l'opération. Vu l'importance du massif forestier de la commune, il regrette toutefois que le lot 1 ne reprenne pas de fiches-projets liées au bois-énergie.

Le Pôle est enfin favorable au projet repris en première convention portant sur l'aménagement des entrées de village. Ce projet contribuera à la réduction du problème d'insécurité routière important à Malmedy et profitera à l'ensemble de la commune. Il propose toutefois de s'inspirer du patrimoine local de la commune pour aménager les entrées de village.



Samuël SAELENS
Président